



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 65895

Texte de la question

M. Franck Dhersin attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les difficultés de financement de la formation en alternance. Il s'avère que le financement de l'alternance, régulé par l'AGEFAL, connaît de réelles difficultés qui empêchent la mise en place d'actions efficaces en matière de qualification et d'insertion des jeunes. En effet, à la conjoncture actuelle, marquée par une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, viennent s'ajouter des difficultés d'ordre financier. Ainsi, dans la région Nord - Pas-de-Calais, le nombre d'interventions de l'AGEFOS-PME auprès des petites entreprises, principales créatrices d'emplois devra être, pour partie, réduit. Cet organisme a pourtant contribué à faciliter l'embauche de 2 703 jeunes dans la région susvisée, au titre de l'année 2000. Les difficultés rencontrées auront donc des conséquences dommageables, dans une région déjà touchée durement par le chômage des jeunes. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour préserver les formations en alternance qui constituent un moyen privilégié d'accès durable au marché du travail.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65895

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5292

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901